

DHS : lorsque une science locale devient interdisciplinaire et transnationale.

Par . Le 28 November 2008

■ A petits pas et de manière trop discrète, l'entreprise du *Dictionnaire Historique de la Suisse* n'en constitue pas moins une démarche exemplaire, certes, par sa régularité et son sérieux, mais surtout la mise en libre accès d'un savoir scientifique local, régional : celui de la Suisse et de ses cantons.

Au mois d'octobre dernier, le *Dictionnaire* fêtait ainsi la parution de son 7^{ème} volume et des nouvelles entrées publiées en ligne, ayant choisi, pour l'occasion, d'organiser une manifestation autour du canton du Jura. Travail considérable de production que celle de cette entreprise éditoriale et de son armée d'auteurs, de conseillers, de traducteurs... dont le public peut découvrir les différentes arcanes dans le cadre d'une exposition organisée du 7 novembre 2008 jusqu'au 29 mars 2009 à la Bibliothèque nationale suisse (Berne).

Un lieu, mais donc un site aussi, celui de l'[e-DHS](#), qui gagneront certainement à être mieux connus au-delà des seules frontières suisses, dans l'ensemble des trois mondes linguistiques liés (franco-, germano- et italophones).

 International, ce dictionnaire l'est à la fois parce qu'il est multilingue mais concerne aussi, grâce à cela, toute la communauté enseignante et scientifique, au moins européenne, souhaitant disposer d'informations fiables sur l'histoire et la géographie de la Suisse. Puis, interdisciplinaire, parce que, tout en assurant n'offrir « qu'une » vision historique, le DHS n'en traverse pas moins nombre de champs émergeant à l'aménagement, à la géographie, à la sociologie ou encore la science-politique. Bref, déjà trop de raisons suffisante pour qu'*EspacesTemps.net* ne vous invite pas à le visiter, lire et approfondir !

Bibliographie

a

Note

a

Article mis en ligne le Friday 28 November 2008 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

a

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.